



Mme Lalane de Laubadère
Elue chargée de l'Education-Mairie de Toulouse

Toulouse, le 12 avril 2022

Mme l'Elue chargée de l'Education,

Depuis le dédoublement des classes de grande section dans la commune de Toulouse, la mairie n'a jamais voulu créer de poste d'ATSEM pour les classes de GS dédoublées en Education Prioritaire. Cependant, elles ont été maintenues à chaque fois que le dédoublement se faisait sans la création de classes supplémentaires.

Pour le SE-Unsa et l'Unsa Territoriaux, la présence d'une ATSEM, une adulte qualifiée, dans la classe est une nécessité et elle est encore plus forte chez nos élèves les plus fragiles. L'ATSEM qui fait partie intégrante de la communauté éducative, assure une sécurité affective auprès des plus jeunes. C'est pour ces raisons que nous ne cessons de revendiquer et demander la présence d'une ATSEM par classe sur tout le temps scolaire.

Le 29 mars 2022, vous avez envoyé un courrier aux écoles de Toulouse pour « expliquer » le principe de mobilité des ATSEMs. Vous y expliquez l'affectation « temporaire » de certaines ATSEMs nommées sur des postes de chargés d'animation ou chargés d'inclusion. Outre les demandes de vos agents de rester sur leurs « missions premières » ; nous nous interrogeons sur votre choix : pourquoi imposer de la mobilité à vos agents alors que les besoins dans les classes sont là ?

A la rentrée 2022, 63 % des écoles de l'éducation prioritaire n'auront plus **1 ATSEM par classe** :

- 17 écoles auront 1 ATSEM en moins que le nombre de classe (Papus, Falcucci ; Faucher ; Pinhous ; Bastide ; Daurat ; Hyon ; Michel ; Negreneys ; Pagnol ; Ronsard ; Tabar ; Triolet ; Dauriac ; Dieuzaide ; Veil ; Vergers)
- 4 écoles auront 2 ATSEMs en moins que le nombre de classe (Monnet ; Billières ; Renan ; Claudel ; Hugo).
- 1 école aura 3 ATSEMs en moins que le nombre de classe (Buffon).

Le SE-Unsa et l'Unsa Territoriaux vous demandent de :

- ne pas mettre en mobilité les ATSEMs déjà en poste dans les GS dédoublées ;
- prioriser la présence d'une ATSEM par classe (même en GS dédoublées) avant d'imposer une « mobilité temporaire » des ATSEMs sur d'autres missions.

Mme l'élue, pour le bien des élèves que nous encadrons, pour les enseignants et ATSEMs que nous représentons, nous vous demandons de maintenir une ATSEM par classe dans toutes les classes maternelles de Toulouse avant toute mobilité temporaire sur d'autres missions que celle d'ATSEM. L'Unsa Territoriaux et le SE-Unsa s'associent pour être reçus, afin de porter la parole des ATSEMs et enseignants que nous représentons.

Pour l'Unsa Ville de Toulouse, secrétaire général, Jean-Luc Léto
Pour le SE-Unsa 31, Franck Calmels et Julia Zinutti